

Rapport annuel
sur l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue social

Année 2025
FEC - OP 0106

1- Attestation sur l'honneur

(cf annexe)

2- Identification des financements par l'AGFPN

2-1- Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus

Les subventions relatives aux charges de l'exercice sont comptabilisées dans les produits de ce même exercice.

2-2- Crédits reçus et dates de réception

29/07/2025	1219€
20/10/2025	2007€
11/12/2025	2007€
22/01/2026	1936€
30/04/2026	2366€
Total 2025	9535€

3- Identification des moyens mis en œuvre pour réaliser les missions d'intérêt général de l'article L.2135-11

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quote-part de charges générales retenue au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
Mission n°1 Art L2135-11 1° Mission n°2 Art L2135-11 2°	Salaires chargés : 232888€		
Total général	232888€		232888€

4- Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique

Toutes les dépenses directes ou indirectes n'ont pas été prises en compte dans ce rapport pour 2025.

Seuls ont été retenus :

- les salaires des salariés impliqués ou intervenant dans les missions visées,
- **les rémunérations des salariés et consultants affectés aux missions**

Le montant des rémunérations chargées a été calculé à partir du salaire brut (DADS) auquel ont été ajoutées les charges patronales

La quote-part correspondant au travail consacré à la réalisation des missions visées à l'article L.2135-11) a été calculé pour chaque salarié concerné :

- 50 % de son temps pour la déléguée générale
- 50% de son temps pour la directrice des Affaires Juridiques et Sociales

5- Description des moyens mis en œuvre

- Préparation, animation et suivi des réunions paritaires
 - o Commission Paritaire permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)
 - o Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)
- Préparation et animation des réunions sociales patronales
- Conception et suivi des accords et outils, dont élaboration, relance et traitement de l'enquête salariale dans le cadre du rapport de branche,
- Suivi des régimes et du pilotage des politiques de branche avec les organismes désignés, paritaires au sein de l'Opcommerce dont section paritaire professionnelle (SPP), le comité de coordination, le conseil d'administration et le comité technique

Fait à Paris, le 12 juin 2026



Cécile MARZINSKI
Présidente Exécutive